QO 30 francs pour consulter – 29 avril 2009

Quelques jours après son 67e anniversaire, prouvant ainsi qu'à un certain âge, il est bon d'arrêter de travailler, Pascal Couchepin a annoncé lors de la table ronde sur la santé qu'il a organisée et durant laquelle il a été le seul à s'exprimer, qu'il entendait introduire une taxe de 30 francs par consultation payable en arrivant dans le cabinet médical.
La volonté est d'empêcher de recourir aux services d'un médecin pour des broutilles. Comme le dit le président de la FMH, il est inacceptable de mettre des barrières financières aux soins. Monsieur Couchepin semble ignorer que son idée vient d'être abandonnée en Allemagne après deux années d'application simplement parce que les dépenses de santé ont fortement augmenté. La raison principale est que des patients, essentiellement à faibles revenus, se rendaient tardivement chez le médecin pour éviter de payer cette taxe initiale d'accès aux soins. Les dépenses nécessaires alors pour parvenir à une guérison complète étaient beaucoup plus importantes que si la même maladie avait été traitée dès l'apparition des premiers symptômes.
Pierre-Yves Maillard, représentant de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé publique s'est lui aussi montré très critique à ce sujet. Il favorise la limitation de rabais pour les franchises à option, rétablissant quelque peu la solidarité entre assurés.
D'où notre question : le Gouvernement jurassien partage-t-il l'avis du représentant de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé publique et entend-il faire tout ce qui est en son pouvoir, notamment en intervenant auprès des élus fédéraux jurassiens, pour empêcher l'introduction de cette taxe antisociale et dangereuse pour la santé publique ?